



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2411**

commune (s) :

objet : Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Opération PRES - Attribution d'une subvention au Rectorat de l'académie de Lyon pour la construction de la Maison de l'international

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

**Rapporteur** : Monsieur Arrue

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 6 juin 2011****Décision n° B-2011-2411**

objet : **Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Opération PRES - Attribution d'une subvention au Rectorat de l'académie de Lyon pour la construction de la Maison de l'international**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2011-2237 du 23 mai 2011, le conseil de Communauté a approuvé l'individualisation d'une autorisation de programme pour la construction de la Maison de l'international dans le cadre du CPER 2007-2013, volet enseignement supérieur - vie étudiante et recherche pour un montant de 1 000 000 €.

Le projet de Maison de l'international constitue un complément au projet de Centre universitaire des quais inscrit également dans ce CPER.

Le programme global de la Maison de l'international regroupe plusieurs équipements comprenant notamment des locaux pour l'administration du PRES, le Centre international d'accueil des chercheurs étrangers, un amphithéâtre de 360 places et un lieu de réception pour le PRES (sous-maîtrise d'ouvrage du CROUS et qui fera l'objet d'une délibération distincte).

Le Rectorat de l'académie de Lyon assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération dont le coût de construction s'élève à 8 400 000 € (7 400 000 € pour le Conseil régional et 1 000 000 € pour la Communauté urbaine de Lyon).

Pour mettre en œuvre l'engagement communautaire, il est proposé d'accorder une subvention d'équipement au profit du Rectorat de l'académie de Lyon pour un montant de 1 000 000 €.

L'échéancier de paiement de cette subvention est le suivant :

- 200 000 € en 2011,
- 400 000 € en 2012,
- 400 000 € en 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération n° 2011-2237 du conseil de Communauté du 23 mai 2011 ;



**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 000 000 € au profit du Rectorat de l'académie de Lyon, dans le cadre de la construction de la Maison de l'international pour la période 2011-2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et le Rectorat de l'académie de Lyon définissant, notamment, les engagements et les modalités d'intervention de la Communauté urbaine.

**2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.**

**3° - La dépense** d'investissement de 1 000 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011, 2012 et 2013 - compte 204 180 - fonction 90, selon l'échéancier suivant :

- 200 000 € en 2011,
- 400 000 € en 2012,
- 400 000 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.**